

### 13 - SPL Territoire 25 - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2015

**M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur :** L'article L 1524-5 (14<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixte (SEM). Cette disposition est applicable aux sociétés publiques locales (SPL).

En tant qu'actionnaire à hauteur de 29,69 % et en respect des dispositions statutaires, la Ville de Besançon dispose de 2 sièges au conseil d'administration de la SPL Territoire 25. M. BODIN et M. SCHAUSS sont les élus représentant la Ville de Besançon.

Le rapport d'activité 2015 soumis au Conseil Municipal est issu des documents présentés à l'assemblée générale de la SPL Territoire 25 le 22 juin 2016.

#### 1. Présentation de la société

La SPL T25 a été créée en 2011. Elle a effectivement démarré son activité en 2012. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou «in house»).

Les principaux éléments de l'objet social de la SPL Territoire 25 sont les suivants : «étude, réalisation, commercialisation, administration et gestion d'opérations d'aménagement foncier, d'opérations visant à réhabiliter les quartiers existants, d'opérations de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux ou locaux industriels pour la vente ou la location, d'opérations d'équipements et d'ouvrages nécessaires au développement des collectivités territoriales, d'opération liée au transport et à la mobilité. Et d'une façon générale, toute étude, mission d'assistance, opération financière, commerciale, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social».

Le siège social est situé 6 rue Louis Garnier à Besançon.

M. Denis LEROUX, Vice-Président du Conseil Départemental du Doubs, a été élu Président du conseil d'administration de la SPL Territoire 25 le 26 mai 2015.

La SPL Territoire 25 a procédé à une double modification de son capital social en 2015 :

- d'une part pour réaliser une augmentation de capital, à laquelle l'ensemble des actionnaires a souscrit hormis le Département du Doubs et, dans une moindre mesure (50 %) la Ville de Montbéliard,
- d'autre part, via la cession de 180 actions par PMA, pour permettre à la commune de Dampierre-les-Bois d'entrer au capital.

En respect des dispositions réglementaires, ces modifications ont été autorisées par la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2015.

Au 31 décembre 2015, le capital social est donc fixé à 1 063 500 €, réparti en 10 635 actions de 100 € chacune. La part du capital de chaque actionnaire est la suivante :

| Actionnaire                 | Nombre d'actions | Part dans le capital |
|-----------------------------|------------------|----------------------|
| Département du Doubs        | 1 680            | 15,80 %              |
| Ville de Besançon           | 3 158            | 29,69 %              |
| PMA                         | 2 866            | 26,95 %              |
| Ville de Montbéliard        | 1 060            | 9,97 %               |
| CAGB                        | 1 579            | 14,85 %              |
| Ville de Sochaux            | 112              | 1,05 %               |
| Ville de Dampierre-les-Bois | 180              | 1,69 %               |

Pour réaliser ses missions et pour assurer sa gestion administrative et financière, la SPL Territoire 25 s'appuie sur les effectifs de la sedD (société d'équipement du département du Doubs) et du GIE Novea, dans le cadre de conventions de prestation de services.

La SPL Territoire 25 fonctionne dans le respect du cadre réglementaire et financier spécifique aux entreprises publiques locales.

Au cours de l'exercice 2015, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois, l'assemblée générale ordinaire a été convoquée une fois pour approuver les comptes de l'exercice précédent, et l'assemblée générale extraordinaire une fois pour modifier le capital social et les statuts.

## 2. Rapport d'activité

De création récente, la SPL Territoire 25 poursuit le développement de son activité via des études et de nouvelles conventions de concessions. En 2015, la SPL s'est vu notamment confier la mise en œuvre du projet de restructuration du site PSA Nord pour Pays de Montbéliard Agglomération, la ZAC des Marnières pour l'Agglomération du Grand Besançon.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, la SPL Territoire 25 intervient sur le portage financier du site des Prés de Vaux, sur le projet Viotte et sur l'aménagement de la ZAC Vaïtes.

Un volume d'opérations de l'ordre de 7 M€ est inscrit en stock à fin 2015.

## 3. Rapport financier

Les états financiers 2015 ont été approuvés sans réserve par le Commissaire aux Comptes. Ils ont été votés par l'assemblée générale ordinaire de la SPL Territoire 25 le 22 juin 2016.

Le total du bilan s'établit à 11 689 K€, le résultat 2015 est un déficit de 15,6 K€.

### 3.1. Chiffres-clés

| En K€              | 2015  | 2014  | 2013 |
|--------------------|-------|-------|------|
| Fonds propres      | 994   | 450   | 458  |
| Emprunts           | 7 370 | 3 011 | 96   |
| Chiffre d'affaires | 1 898 | 576   | 218  |
| Résultat net       | - 16  | - 8   | - 7  |

*Rappel : les états financiers sont une «photographie» à un instant donné, au 31 décembre*

Les fonds propres sont renforcés en 2015 du fait de l'augmentation de capital.

Le nouveau déficit de 2015 n'est pas source d'inquiétude au regard des perspectives de développement de l'activité. Il résulte en fait de la temporalité de l'activité : la création récente de la société fait que la plupart des contrats signés est au stade des études pré-opérationnelles très consommatrices de temps et peu rémunératrices.

### 3.2. Etats financiers

#### Bilan

La structure du bilan traduit le développement de l'activité avec à l'actif une forte proportion des stocks relatifs aux concessions et missions en cours (7 102 K€) et au passif les dettes correspondantes pour les financer (7 370 K€).

S'agissant d'une structure encore jeune, les ratios financiers et de gestion de la SPL Territoire 25 ne sont pas encore probants.

#### Résultat

Le total des produits s'élève à 5 191 K€ et le total des charges à 5 207 K€, ce qui aboutit à un déficit net de 16 K€.

Les totaux des charges et produits deviennent plus significatifs en 2015 du fait du développement de l'activité car ils intègrent les volumes traités dans le cadre des concessions (4 756 K€ en charges et produits en 2015).

Le chiffre d'affaires a été multiplié par trois : il est de 1 898 K€, dont 208 K€ propres à la société (c'est-à-dire hors concession).

Le résultat financier, déficitaire de 34 K€, traduit les charges financières liées aux emprunts souscrits.

Le recours au GIE Noveva, à la sedD pour les moyens humains est rémunéré sous forme d'honoraires (inclus dans le poste des autres charges externes).

### 3.3. Liens financiers avec la Ville de Besançon

En 2015, la Ville de Besançon a souscrit à l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25 pour un montant global de 203 800 €, et versé le premier appel pour 112 090 €.

Parallèlement, la Ville a honoré ses engagements dans le cadre des conventions en cours (portage et concessions).

Les principaux partenariats conventionnés entre la Ville et la SPL Territoire 25 portent sur la ZAC des Vaïtes, le Pôle Viotte, et le portage du site Tereva des Prés de Vaux.

La SPL Territoire 25 rembourse conformément aux échéanciers prévus un emprunt sur lequel la Ville de Besançon a accordé sa garantie (CM du 16 janvier 2014).

Le Conseil Municipal a été sollicité en 2015 sur l'approbation du rapport des élus administrateurs 2014, sur l'augmentation de capital et les modifications de statuts, sur la composition de la commission d'appel d'offres de la SPL T25, et sur l'état d'avancement des concessions en cours (projet Viotte, projet Vaïte).

### **Conclusion**

La SPL Territoire 25 poursuit sa croissance via le développement de son activité. L'augmentation de capital a permis de renforcer les ratios financiers et de faciliter le portage de projets. Même si le niveau d'activité ne permet pas encore à la SPL de dégager un résultat positif, la situation financière est saine.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal de Besançon est invité à se prononcer sur le présent rapport, soumis par les élus représentant la Ville au conseil d'administration de la SPL Territoire 25, et qui porte sur l'activité, l'administration de la société et sur les états financiers 2015.

**«M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 52  
Contre : 0  
Abstentions : 2

*Récépissé préfectoral du 26 septembre 2016.*